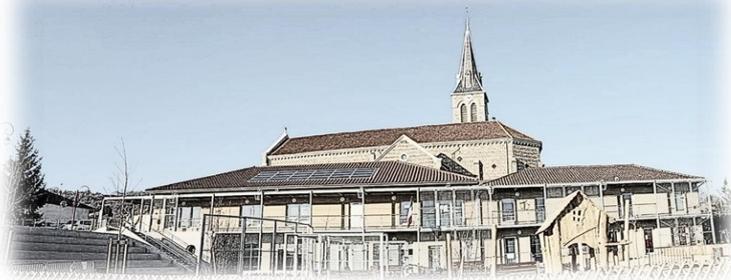


L'essentiel de Sonnay

Juillet 2020



L'édito du Maire

Madame, Monsieur,

Les 6 premiers mois de l'année ont été marqués par une crise sans précédent qui plonge notre pays dans une période d'incertitude économique et sanitaire qui ne sera pas sans conséquences. Il nous faudra modifier durablement nos modes de vie si nous voulons rétablir l'équilibre social et économique et une qualité de vie qui se dégrade peu à peu.

Le nouveau conseil municipal a été installé, le budget 2020 a été voté sur les bases de dépenses déjà engagées. Les charges de fonctionnement restent maîtrisées malgré les contraintes et les baisses de dotations. L'essentiel du budget d'investissement sera consacré à la seconde tranche des travaux du chemin de Nivelles : assainissement, eau potable, enfouissement des lignes d'électricité et de téléphone et enfin reprise de la route. Vous trouverez la présentation globale du budget dans cet essentiel.

Un fait marquant a eu lieu vendredi 10 juillet avec le vote de l'exécutif de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône. Mme Sylvie Dézarnaud, conseillère départementale et conseillère municipale de Revel Tourdan (après en avoir été maire), a été élue présidente et aura la lourde et passionnante tâche de donner à notre territoire un nouveau dynamisme. Je remercie M. Francis Charvet pour tout le travail effectué tout au long de ses mandats. J'aurai le plaisir de travailler au sein de ce conseil, en tant que Vice-Président à la communication et à participer au développement équitable dans notre territoire sans lequel nous ne pouvons pas progresser.

Je vous souhaite une bonne lecture et de très belles vacances. N'oubliez pas les gestes barrières qui restent essentiels dans cette crise sanitaire que nous traversons.



Debout de gauche à droite :

Isabelle Joyet,
Didier Faye,
Sébastien Brasy,
Brigitte Clutier
(3^{ème} adjointe),
Pierre-Marie Roche
(2^{ème} adjoint),
Françoise Berthois,
Claude Lhermet
(Maire),
Jonathan Vallet,
Nathalie Chaux,
Frédéric Finand
Yvon Blondon
(4^{ème} adjoint)

Assis de gauche à droite :

Stéphane Goncalves, Colette Andrevon, Elsa Bréard-Mélé (1^{ère} adjointe),
Angélique Fanget



Les âges de la vie

Elsa Bréard-Mélé

Colette Andrevon
Françoise Berthois
Nathalie Chanaux,
Angélique Fanget,
Didier Faye



Communication

Brigitte Clutier

Françoise Berthois
Angélique Fanget
Isabelle Joyet



Économie

Claude Lhermet

Yvon Blondon
Sébastien Brasy
Frédéric Finand



Patrimoine communal, voirie, mutualisation, qualité de vie

Yvon Blondon et

Pierre-Marie Roche

Colette Andrevon
Stéphane Goncalves
Isabelle Joyet
Jonathan Vallet



Aménagement, urbanisme et cadre de vie

Claude Lhermet

Colette Andrevon
Yvon Blondon
Sébastien Brasy
Nathalie Chanaux
Brigitte Clutier
Didier Faye
Frédéric Finand
Stéphane Goncalves
Jonathan Vallet

Les commissions du conseil municipal

CCAS



Centre Communal d'Action Sociale

**Responsable par délégation du
Maire : Elsa Bréard-Mélé**

Conseillers municipaux :

Nathalie Chanaux
Angélique Fanget
Didier Faye

Membres hors conseil :

Danielle Boissy
Mariana Brasy
Nathalie Robert
Christophe Mionnet

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il permet d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches sociales.

Il vise également à soutenir les populations les plus fragiles (familles en difficultés, personnes âgées, isolées, ou en situation de handicap).

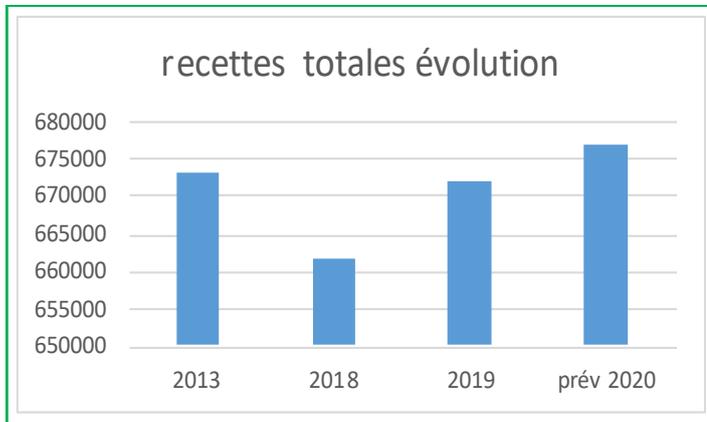
Pendant la crise sanitaire les membres du CCAS se sont régulièrement assurés des besoins des aînés de notre commune par le biais de contacts téléphoniques.

Ils sont également à l'initiative du repas des anciens qui a lieu tous les ans.

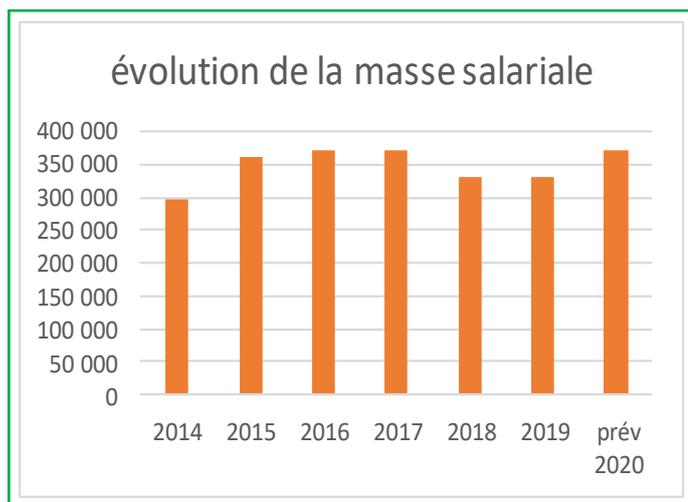
Une difficulté temporaire, un besoin d'aide ou de conseils pour des démarches sociales, n'hésitez pas à nous contacter.

Le budget prévisionnel 2020

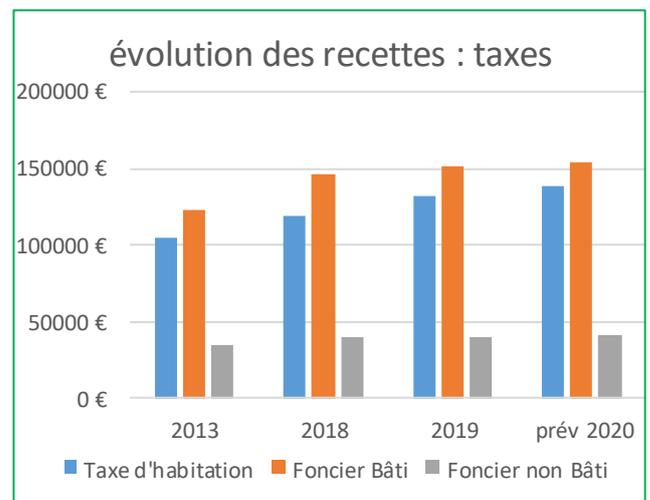
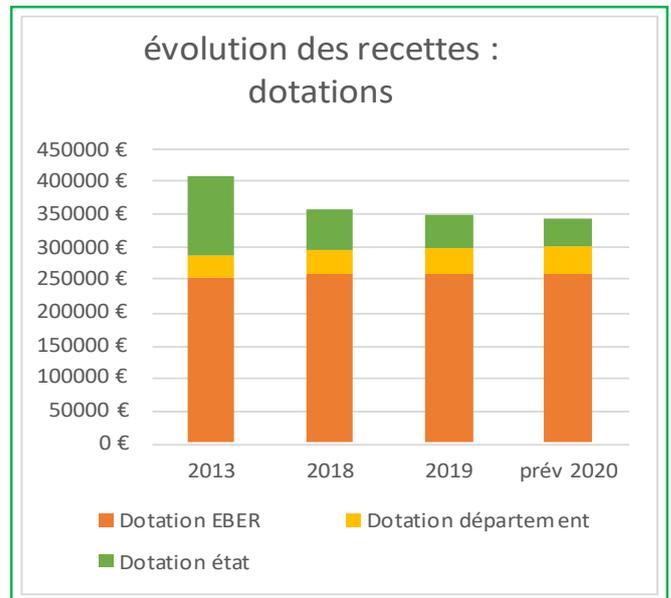
Le budget communal a été voté lors du conseil municipal du 23 juin avec 3 mois de retard sur le calendrier habituel. Voté à l'unanimité, il s'appuie sur les 6 premiers mois de l'année pour être au plus juste de la réalité. En 2020, comme en 2019, le budget de fonctionnement reste stable.



Nous pouvons constater que les recettes n'ont pas augmenté depuis 2013 (+ 0,6% sur cette période), les baisses de dotations ont été compensées par l'augmentation de recettes fiscales. L'incertitude demeure sur la compensation de la taxe d'habitation par l'État, dont le montant n'est pas connu à ce jour. Cette année encore les taux de foncier bâti et non bâti n'augmenteront pas, le taux du premier reste environ d'un point inférieur au taux moyen des communes de même nombre d'habitants. Au chapitre des recettes la baisse de dotation de fonctionnement est constante depuis 2012 : il nous faudra donc trouver des solutions de compensation en créant des revenus nouveaux par l'accueil d'entreprises.



Au chapitre des dépenses, les travaux d'assainissement commencés chemin de Nivelles seront poursuivis et complétés par l'enfouissement des lignes EDF et Télécom et la réfection de la route. Le financement est assuré par la communauté de communes, le territoire d'énergie 38 et la commune. L'aménagement de la place n'est pas budgétisé pour 2020, car ce projet n'est pas encore à maturité.



La masse salariale est le premier poste de dépenses, on constate une hausse due à l'augmentation du personnel de garderie et de cantine pour répondre à la mise en place des NAP à l'école lors du début du mandat précédent de 2015 à 2017 ; vous pouvez constater une stabilisation aux alentours de 330 000 €.

Prévision de dépenses d'investissement pour 2020 →

Remboursement d'emprunt : 82 900 €

Terrain de tennis 15 000 €

Etudes : 15 000 €

Entretien des bâtiments : 59 400 €

Voirie dont plan d'adressage : 14 200 €

Trottoir : 6500 €

Matériel informatique / bureau : 5065 €

Chemin de Nivelles :

Réseau électrique : 21 000 €

Réseau téléphone : 44 000 €

Infos de l'été en vrac

Le site Internet de la commune est en travaux jusqu'en septembre, ce qui n'empêche pas de l'utiliser. Pour les actualités consulter le Facebook

À partir du 20 juillet, port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos. N'oubliez pas les autres gestes barrières : lavage des mains, distance d'un mètre, pas de serrage de mains ni d'embrassades.
Un masque offert par la communauté de communes est distribué en même temps que cet essentiel. Pour en obtenir d'autres, passer en mairie



La Mairie est ouverte en juillet de 9h à 12h puis du 3 au 21 août de 14h à 18h. Horaires normaux à partir du 24 août. La poste sera fermée les samedis 8 et 22 août



Déchetterie d'Anjou ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



Bravo et merci aux couturières bénévoles de Sonnay



La médiathèque municipale est ouverte le mercredi de 17h à 19h, et le samedi de 10h à 12h



Horaires pour l'utilisation d'outils bruyants :

- en semaine 8-12h et 14-19h30
- le samedi 9-12h et 15-19h
- le dimanche 10-12h



À Sonnay le mardi matin et le premier vendredi de chaque mois à partir de 17h 30



Alerte sur notre zone : ne pas laver les voitures, ne pas arroser les jardins entre 9h et 20h, économiser l'eau...



Frelon asiatique !!! Signaler sa présence sur le site frelonsasiatiques.fr N'intervenez pas vous-mêmes !

Pour éviter que le moustique tigre prolifère, évitez à l'extérieur les récipients ou soucoupes et fermez bien les réserves d'eau.



Arrachons l'ambrosie pour éviter les crises d'allergie, c'est facile et elle est aisément reconnaissable
Référént à la mairie : Pierre-Marie Roche



Le centre social prend ses congés d'été en août. Noter son assemblée générale le vendredi 18 septembre à 18h à Agnin.
Cinéma en plein air : Inscription : lien sur le site d'Au Fil De Lambre



Site du Télégraphe : pique-nique, table d'orientation, jeux de boules...

Profitons-en !



Vendredi 31 juillet : stade d'Anjou : La La Land
Vendredi 14 août : Jardin de la mairie à Sonnay : Astérix, Le secret de la potion magique
Vendredi 28 août : Jardin des sources à Bougé : Normandie nue